

GARANTIE

	Si vous êtes un client, vous bénéficiez d'une garantie légale de deux ans à compter de la livraison du produit conformément aux conditions définies par la législation en vigueur.
	La garantie couvre tous les composants d'origine contre les défauts de fabrication et de matériaux (par exemple, dans le cas où les produits ne correspondent pas à la description dans le manuel d'utilisation ou à la publicité).
	Les réclamations sur ce point doivent être faites directement à TYGER BIKE.
	En ce qui concerne les produits soumis à cette garantie limitée, pendant la période de garantie, nous nous engageons, à notre seule discrétion, à réparer ou à remplacer ces produits (ou la pièce défectueuse) sans frais. Nous prendrons également en charge les frais d'expédition et de manutention pour vous renvoyer le produit réparé ou de remplacement.
	Au cours des six premiers mois de votre garantie, vous n'avez pas à prouver que le défaut était présent lors de l'achat du produit.
	La garantie ne couvre pas un montage ou une installation incorrect du produit par l'utilisateur; une utilisation, une opération ou une transformation impropre du produit; un entretien contraire aux instructions d'entretien (par exemple, un oubli d'entretien des freins); l'usure normale; les défauts inhérents à la durée de vie normale du produit, tels qu'une batterie déchargée pouvant être remplacée par le consommateur; dommages ou défauts dus à des accidents.

 **TYGER**
MOTORBIKE